



WEBINAIRE

2021

+ d'informations sur
cnfpt.fr



La mise en place des 1607 heures dans les collectivités

Format : webinaires de 2.5 heures

Problématique :

L'article 47 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique, supprime les régimes dérogatoires à la durée légale du travail à l'exception des régimes de travail établis pour tenir compte des sujétions spécifiques auxquelles sont soumis certains agents publics, ainsi que les cadres d'emplois dotés de règles spécifiques en la matière.

Le bloc communal devra donc d'ici la fin de l'année 2021 redéfinir, par délibération et dans le respect du dialogue social local, de nouveaux cycles de travail.

Ce webinaire a donc pour objet d'apporter un éclairage juridique et réglementaire sur cette problématique et de partager un retour d'expérience sur la mise en place des 1607 heures.

Objectifs :

Appréhender les évolutions du cadre juridique applicable au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale résultants de loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique

Préparer la mise en place des 1607 heures.

Publics : DGS ; DRH, gestionnaire RH

Intervenants :

Pierre SAUMET : Avocat au Barreau de Lyon
Pascale TESSIER-GRAVEJAL, DRH Clermont Auvergne Métropole

Contenus :

Présentation de l'objet et de la portée de la réforme du temps de travail résultant de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique.

Présentation des délais et des sanctions applicables à la mise en œuvre de cette réforme.

Présentation des dispositifs permettant de déroger à la règle des 1607 heures.

Réflexion sur les pistes d'action pour faire évoluer le temps de travail conformément à la loi.

Présentation des règles de forme et de procédure : répartition des compétences entre le conseil municipal et l'autorité territoriale, etc.

Contactés pédagogiques	Contactés administratifs	Date	Code
Dominique ASTIER Conseiller formation dominique.astier@cnfpt.fr Marie PRADEL Conseillère formation marie.pradel@cnfpt.fr Nathalie TAGAND Conseillère formation nathalie.tagand@cnfpt.fr	Pauline ALBERT assistante formation pauline.albert@cnfpt.fr 04 76 15 01 05	Mardi 6 avril 9h – 11h30	1607H 001
	Julie DEVERS assistante formation julie.devers@cnfpt.fr 04 72 32 43 42	Vendredi 9 avril 9h – 11h30	1607h 002
	Pauline ALBERT assistante formation pauline.albert@cnfpt.fr 04 76 15 01 05	Mardi 27 avril 9h – 11h30	1607H 003
	Marlène TOURET assistante formation marlene.touret@cnfpt.fr 04 73 74 52 23	Jeudi 29 avril 9h – 11h30	1607H 004

Modalités d'inscription et logistique :

Les inscriptions sont faites obligatoirement par [la plateforme d'inscription en ligne](#). Prendre contact avec votre service formation. Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant